

**CPR-150416**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 16 avril 2015**

**13 h 30**

**Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon**

**Campus de Moncton**

**PRÉSENCES :**

Shawn Beaulieu  
Jean-Jacques Doucet  
Pierrette Fortin  
Izold Guihur  
Matthieu LeBlanc  
Suzanne Ouellet

Denis Roy  
André Samson, président  
Georges Semedo Cabral  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Pascal Robichaud, registraire

**Personne excusée :** Hector Adégbidi

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

**2. CORRESPONDANCE**

- Lettre de monsieur Francis LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences, adressée à monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, datée du 1<sup>er</sup> avril 2015, dans laquelle monsieur LeBlanc demande l'autorisation d'offrir les nouveaux cours de mise à niveau en mathématiques, soit MATH1013 et MATH1023 dès la session printemps-été 2015.

Discussion du Comité

Le Comité examine la demande en notant que les nouveaux cours ont été créés dans la foulée de la reconfiguration des programmes de mathématiques et statistique et que le tableau de transition des cours prévoyait l'entrée en vigueur de ces deux cours en mai 2015. Trois conditions accompagnaient cette entrée en vigueur dont le déploiement des première et deuxième années des programmes de B.Sc.-B.Éd. en 2015.

## 2. CORRESPONDANCE (suite)

Le Comité reconnaît que les cours MATH1013 et MATH1023 doivent être offerts en raison de la modification de la condition d'admission D. Enfin, l'offre de ces deux cours n'est en aucun cas liée à la reconfiguration des programmes.

Le Comité des programmes donne son aval au déploiement des cours MATH1013 et MATH1023 en mai 2015.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Ajout

31.1 Faculté des sciences de l'éducation

#### **R : 01-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-150317

#### **R : 02-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le procès-verbal CPR-150317 soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Aucun nouveau document.

## 6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150317

### 6.1 (2) Correspondances de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation

Le Comité prend connaissance de la lettre du doyen de la Faculté des sciences, Francis LeBlanc, au sujet du déploiement des programmes reconfigurés en sciences. Il appert que ce déploiement doit être synchronisé avec celui des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences de l'éducation. L'un sans l'autre aurait un impact significatif sur les ressources humaines ainsi que les étudiantes et les étudiants, notamment en raison de la livraison des laboratoires.

6.1 **(2) Correspondances de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation** (suite)

Le Comité note que presque tous les programmes à la Faculté des sciences sont reconfigurés. Il examine les réponses aux questions soulevées dans le procès-verbal CPR-150317 et considère qu'elles sont satisfaisantes. La proposition suivante est mise aux voix :

**R : 03-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le report en septembre 2016 du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6.2 **(5.1) Reconfiguration de la Majeure en criminologie (doc. 43 et 43 A/14-15)**

Le président rappelle que le programme reconfiguré de Majeure en criminologie a été recommandé au Sénat académique lors de la réunion du 17 mars, toutefois une question était en suspend par rapport au cours d'anglais ANGL1031. Le Comité examine la lettre du directeur du Département de sociologie. Celle-ci explique que, d'une part, les écrits en criminologie sont surtout publiés en anglais, d'autre part, les emplois dans le domaine de la criminologie au Nouveau-Brunswick exigent souvent la maîtrise de l'anglais. Pour ces raisons, il explique que le seuil minimal exigé à l'Université n'est pas suffisant.

Le Comité des programmes est satisfait de cette réponse.

6.3 **(18) Modifications aux programmes de biologie (doc. 39/14-15)**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150217**

7.1 **Reconfiguration des programmes en informatique (doc. 36/14-15)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150212**

8.1 **(18) Propositions d'abolition et de création de cours au Département de traduction et des langues (doc. 34 et 34A/14-15)**

Le Comité prend connaissance de deux correspondances du vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales. Au sujet du cours DROI2012, le Comité est satisfait de la réponse et considère de bon aloi que ce cours soit ajouté à la liste des cours à option.

8.1 **(18) Propositions d'abolition et de création de cours au Département de traduction et des langues (doc. 34 et 34A/14-15)** (suite)

Par ailleurs, au sujet des modifications aux conditions d'admission, le Comité souhaite recevoir les motifs de cette proposition. Le Comité n'a pas en sa possession les arguments/motifs/explications relatifs à cette demande de changement.

Enfin, le Comité est d'avis que le dossier demeure incomplet. Les formulaires relatifs aux points 18(ii), 18(iii), 18(iv) et 18(v) du procès-verbal du CPR-150212 doivent être déposés au bureau du VRER afin de compléter l'étude.

**Suivi : FASS**

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150120**

9.1 **(18) Projet de modification du Doctorat en éducation (doc. 21 et 21A/14-15)**

Le Comité examine les réponses aux questions posées dans le procès-verbal CPR-150120 au sujet du projet de modification du Doctorat en éducation. Le document a été modifié en tenant compte des points soulevés pour le Comité. Au sujet du cours de psychologie (PSYC7200), le Comité accepte les explications que le cours PSYC est d'un niveau plus avancé que le cours EDUC7107 et que ces deux cours ne sont pas équivalents.

Le Comité est satisfait des réponses. Les propositions suivantes sont mises aux voix.

**R : 04-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le projet de modification des conditions d'admission et de composition du programme de Doctorat en éducation. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**R : 05-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que sous réserve de l'adoption du projet de modification du Doctorat en éducation, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDUC7213 Éducation et minorités; et EDUC8280 Thèse. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

9.1 **(18) Projet de modification du Doctorat en éducation (doc. 21 et 21A/14-15)** (suite)**R : 06-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que sous réserve de l'adoption du projet de modification du Doctorat en éducation, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : EDUC7107 Analyse multivariée; EDUC7108 Rech. qualitative approfondie; EDUC7403 Étude approfondie I; EDUC7503 Étude approfondie II; et EDUC7606 Examen prédoctoral. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**R : 07-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que sous réserve de l'adoption du projet de modification du Doctorat en éducation, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : EDUC7203 Éducation et minorités I; EDUC7303 Éducation et minorités II; EDUC8103 Séminaire de doctorat; et EDUC8275 Thèse en éducation. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**R : 08-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDUC. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910**10.1 **(20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5G et 5 h/14-15)**

Le Comité examine plusieurs documents concernant des cours non offerts depuis quatre ans ou plus. La FASS propose plusieurs abolitions de cours, et ce dans plusieurs disciplines. À la Faculté d'administration, les cours proposés (ADMN1203, ADFI2553 et ADFS3901) ont déjà été abolis (voir CPR-141203).

Le Comité examine les propositions d'abolition de cours à la FASS et soulève les points suivants :

- Les cours PHIL 6100 à PHIL6901 ont déjà été abolis (voir CPR-150212).
- Le cours SESO4473 apparaît dans la liste des cours à abolir, mais le formulaire CPR-6 doit être rempli.

10.1 **(20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5G et 5 h/14-15)** (suite)

- Le cours PHIL3522 a déjà été aboli (voir CPR-140910).

Le registraire indique que ce dossier tire à sa fin. La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires sera relancée.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 09-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :

**Faculté des arts et des sciences sociales**

ANGL1000 Language, Writing and Reading; ANGL1044 Business English; ANGL2121 Business Communication I; ANGL2122 Business Communication II; ECON2310 Économie managériale; GERO3130 Le droit social et les aînés; GERO3140 La politique vieillesse; GERO3300 Le counseling gériatrique; GERO3350 Préparation à la retraite; GERO3400 Les enjeux bioéthiques; GERO4200 Physiologie et pathologie; GERO4310 Intervention auprès des aînés; GERO4340 Problématiques gérontologiques; GERO4350 Recherche en gérontologie; HIST2611 Histoire générale de l'Asie; LING4820 Phonologie; LING7850 Bilinguisme; LING7880 Linguistique générale; LING7930 Interfaces linguistique; LING7970 Linguistique et didactique; LITT7350 Littératures francophones; MUSI3120 La musique vocale; MUSI3150 La musique pour clavier; MUSI4103 La musique instrumentale; SESO4473 L'animation sociale; SOCI1610 Introduction à la coopération; SOCI2540 Sociologie des jeunes; SOCI2560 Socio de la cond. des femmes; et TSOC6421 Interv pour petits groupes. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Le président attire l'attention du Comité sur la proposition d'abolition du programme de Certificat en gérontologie. Il appert que la FASS ne dispose plus des ressources pour l'offre du programme et plusieurs cours dans cette discipline n'ont pas été offerts depuis plusieurs années.

Le Comité note que le domaine de la gérontologie devrait connaître un essor au Nouveau-Brunswick du fait que la province est une province vieillissante. Cela étant dit, il ne faut pas confondre les besoins de la société et les intérêts des étudiantes et des étudiants.

La proposition suivante est mise aux voix.

10.1 **(20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5G et 5 h/14-15)** (suite)

**R : 10-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en gérontologie. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**Suivi : FASS et FSSSC**

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425**

11.1 **(5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36 et 36A/13-14)**

Aucun nouveau document.

11.2 **(19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)**

Aucun nouveau document.

11.3 **(5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

Aucun nouveau document.

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124**

12.1 **(15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)**

Aucun nouveau document.

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**

13.1 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

14.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605****15.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

**15.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

**16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208****16.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

**17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108****17.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

**18. CRÉATION D'UNE MINEURE EN POLITIQUE PUBLIQUE (doc. 42/14-15)**

Le président présente la proposition de la création d'un programme de Mineure en politique publique. Il explique que le programme compte 24 crédits de cours, notamment des cours en économie et en science politique. Le programme n'exige aucune nouvelle ressource humaine ou financière. Aucun nouveau cours n'est créé.

Le Comité note que le programme s'inscrit dans le contexte du projet de création d'une École des hautes études publiques et dans le projet de planification stratégique de l'Université.

Le Comité soulève certaines questions par rapport à la tendance de la FASS de proposer la création de plusieurs programmes de Mineure récemment (ex. traduction, langues étrangères, allemand, politique publique). Bien que certains programmes sont similaires et distincts à la fois (ex. langues étrangères/allemand et politique publique/sciences sociales), et qu'il y a un partage de ressources apparent, éventuellement une réflexion s'impose sur le nombre et la composition des programmes de Mineure.

Le Comité soulève les corrections suivantes. Celles-ci devront être faites en vue de la présentation du dossier au Comité conjoint de la planification. Les corrections peuvent être déposées au bureau de la secrétaire générale.

**18. CRÉATION D'UNE MINEURE EN POLITIQUE PUBLIQUE (doc. 42/14-15) (suite)**Corrections mineures

- Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1 (Objectifs et débouchés du programme), le Comité est d'avis que la deuxième phrase du paragraphe doit être biffée, car le programme ne mène pas aux études de deuxième cycle. Il en va de même pour le point 2.1 du CPR-1A.
- Dans les formulaires CPR-1, CPR-1A, CPR-10, on retrouve les stratégies d'apprentissage. Le Comité souhaite que l'on biffe le mot « avancés » retrouvé dans la méthode des « séminaires avancés ».
- Dans l'annexe A, au tableau 1, le Comité est d'avis qu'il doit être refait en tenant compte des possibilités de retrait du programme.

**R : 11-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Mineure en politique publique. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**Suivi : FASS**

**Date limite : 8 mai 2015**

**19. CRÉATION D'UN COURS À TRIPLE SIGLE À LA FASS ET CRÉATION D'UN COURS D'HISTOIRE (doc. 44/14-15)**Cours à triple sigle

Le président présente la proposition de création d'un cours à triple sigle (HIST-PHIL-LITT) ayant comme titre *Le siècle des Lumières*. Il s'agit d'un cours dans lequel une équipe de trois professeures/professeurs se partageraient l'offre du cours. Précisons que le cours n'est pas un cours à contenu variable.

Le Comité discute de la création du cours notant qu'il s'agirait d'un premier cours triple siglé à l'Université. Le Comité considère, mais rejette, l'idée d'avoir un sigle FASS ou MULT pour ce genre de cours du fait que ces sigles seraient trop larges.

Le Comité reconnaît la connexité des disciplines et considère que le triple sigle est le meilleur sigle qu'il soit.

Par ailleurs, le Comité considère que la RVD pourrait examiner la création d'un règlement universitaire pour les cours triples siglés. Le registraire assurera le suivi.



**20. CRÉATION DE COURS AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE (doc. 45/14-15)**

Le Comité examine la proposition de création de deux cours de 6 crédits, soit SCPO4407 *Stage de recherche* et SCPO4408 *Stage en milieu de travail*. Le Comité examine le motif lié à la création des cours et note que celui-ci est lié à la baisse des inscriptions dans le programme de spécialisation en science politique. On indique que cette baisse peut s'expliquer par le fait que les étudiantes et les étudiants doivent rédiger un mémoire de fin d'études de 1<sup>er</sup> cycle. La Faculté souhaite offrir plusieurs options aux étudiantes et aux étudiants en proposant trois choix : mémoire (essai), stage de recherche ou stage en milieu de travail.

Le Comité soulève les questions et les points suivants :

- Si le mémoire (essai) a un effet dissuasif sur les étudiantes et les étudiants, en quoi le stage de recherche est-il différent?
- Il s'agit d'un ajout de 12 crédits de cours dans la livraison du programme. Le Comité aimerait connaître l'impact de la création de ces cours sur les ressources humaines et les ressources financières du Département/Faculté.
- L'offre d'un cours de stage de 6 crédits entraîne une coordination assez importante habituellement. Les coûts et la logistique ne sont pas discutés dans la proposition. Le Comité souhaite obtenir de la Faculté une assurance que ces éléments ont reçu son aval.

**Suivi : FASS**

**21. MODIFICATION DU TEXTE DE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES À RÉGIME COOPÉRATIF (doc. 46/14-15)**

Le Comité examine les modifications proposées au texte de présentation des programmes coopératifs à la Faculté des sciences.

Le Comité reconnaît que certaines modifications sont plutôt de forme. Toutefois, certaines modifications sont de fond, notamment les conditions de maintien du programme qui doivent obtenir l'aval du Sénat académique. Les changements proposés doivent être accompagnés d'une lettre explicative qui justifie ces modifications.

Par ailleurs, sous la rubrique *Autres exigences des programmes COOP*, le Comité note que l'étudiante ou l'étudiant peut faire appel d'une décision auprès du directeur du Département. Cela étant dit, on note que le Département est responsable des décisions par rapport au renvoi. Il semble inhabituel que l'appel soit présenté au directeur dudit département plutôt qu'à une instance supérieure.

Le Comité souhaite recevoir les motifs au niveau des conditions de maintien et des explications (ou des modifications) au niveau du processus d'appel.

**Suivi : Faculté des sciences**

**22. MODIFICATIONS AU COURS BIOL1243 (doc. 47/14-15)****R : 16-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la modification aux préalables du cours BIOL1243 Anat. physiol. humaines II. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**23. RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE COURS OFG – ALLE ET ESPA (doc. 48/14-15)****R : 17-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours de formation générale ayant les sigles ALLE et ESPA. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**24. NOUVEAU RÈGLEMENT 1.13.3 – ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À STATUT PARTICULIER (doc. 49/14-15)**

Le président présente les raisons qui motivent la création d'un nouveau règlement universitaire portant sur le statut particulier. Il explique que l'Université accueille des étudiantes et des étudiants qui ont reçu un diagnostic médical et dont le médecin recommande de suivre une charge de cours de moins de 9 crédits. Le statut d'une étudiante ou d'un étudiant a un impact sur son admission au programme d'aide financière de la province (les étudiants ayant une invalidité permanente doivent être inscrits à au moins 40 % d'une charge de cours complète).

Le Comité examine le libellé du règlement. Le nouveau règlement précise qu'une étudiante ou un étudiant ayant une incapacité diagnostiquée peut être reconnu comme étant une étudiante ou un étudiant à temps complet. Le statut est accordé par la doyenne ou le doyen et il est temporaire.

Le Comité est d'avis que le règlement est de mise et permettra de mieux servir les étudiantes et les étudiants ayant une invalidité diagnostiquée.

**24. NOUVEAU RÈGLEMENT 1.13.3 – ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À STATUT PARTICULIER (doc. 49/14-15) (suite)**

**R : 18-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 1.13.3 – Étudiante et étudiant à statut particulier. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

**25. SUSPENSION DES ADMISSIONS AU PROGRAMME DE MINEURE EN SCIENCES RELIGIEUSES (doc. 50/14-15)**

Le président explique que très peu d'étudiantes et d'étudiants s'inscrivent au programme de Mineure en sciences religieuses, bien que les cours de sciences religieuses demeurent très populaires. Aussi, un professeur, spécialiste en sciences religieuses, a annoncé son départ à la retraite. La suspension des admissions au programme est souhaitable selon la Faculté. Notons que la Faculté a entamé son exercice de planification académique et que des changements au niveau de la régularisation des postes d'enseignement sont des enjeux importants.

Le Comité est d'avis que la suspension des admissions au programme est justifiée.

**R : 19-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que les admissions au programme de Mineure en sciences religieuses soient suspendues pour une période de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**26. MODIFICATION À LA CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL ET MODIFICATION D'UNE CONDITION PARTICULIÈRE AU COURS TSOC3109 ET TSOC3123 (doc. 51/14-15)**

Le président présente les propositions à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en travail social et de modification d'une condition particulière concernant les cours TSCO3109 et TSCO3123.

**26. MODIFICATION À LA CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL ET MODIFICATION D'UNE CONDITION PARTICULIÈRE AU COURS TSOC3109 ET TSOC3123 (doc. 51/14-15) (suite)**

Le Comité soulève les points suivants :

- Le formulaire CPR-2 doit être présenté. Il doit contenir les modifications proposées aux conditions particulières.
- Le Comité souhaite recevoir plus d'informations sur les motifs au niveau de la condition d'admission (quelle est la recommandation de l'évaluateur, le nombre d'étudiantes et d'étudiants touchés pour cette nouvelle condition, l'impact du contingentement); le Comité note que le changement de barème de notes (effectué en 1992) ne semble pas être une explication suffisante à la lumière des informations reçues.

Les nouveaux documents doivent être déposés au bureau du VRER pour le suivi.

**Suivi : FASS**

**27. MODIFICATION À LA CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME DES ANNÉES PRÉPARATOIRES EN TRAVAIL SOCIAL (doc. 52/14-15)**

Le Comité examine la modification proposée à la condition d'admission au programme des années préparatoires en travail social. Le Comité soulève les points suivants :

- Le formulaire CPR-2 doit être présenté. Il doit contenir la modification à la condition d'admission au programme.
- Le Comité aimerait recevoir de la Faculté une confirmation que ce dossier a reçu une recommandation positive du Conseil de la Faculté.

Le Comité discute longuement du point 27 au regard du point 26 de l'ordre du jour. D'une part, on diminue les exigences du programme préparatoire et, d'autre part, on souhaite augmenter les exigences du Baccalauréat. On semble favoriser le recrutement plutôt que la rétention des étudiantes et des étudiants.

**Suivi : FASS**

**28. RETRAIT DU COURS CHIM2613 DU PROGRAMME ACTUEL DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN SCIENCES DE LABORATOIRE MÉDICAL (doc. 53/14-15)**

Le président présente la demande du conseil de Faculté des sciences au sujet du retrait du cours CHIM2513 du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. Il explique que ce cours ne figure pas dans le programme reconfiguré du Baccalauréat, mais en raison du déploiement du programme en 2016 seulement, l'offre de ce cours en septembre 2015 s'avère inappropriée en raison de son contenu qui est plus approprié pour les étudiantes et les étudiants inscrits en nutrition.

Le Comité note les motifs et donne son aval à la demande.

**28. RETRAIT DU COURS CHIM2613 DU PROGRAMME ACTUEL DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN SCIENCES DE LABORATOIRE MÉDICAL (doc. 53/14-15) (suite)**

**R : 20-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

**29. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 5.3 – INSCRIPTION TARDIVE ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT 5.4 – ARRIVÉE (doc. 54/14-15)**

Le président et le registraire présentent les modifications proposées au règlement universitaire 5.3 (inscription tardive). Le Comité est d'accord avec les modifications proposées au premier paragraphe, mais discute longuement de la nécessité du deuxième paragraphe.

Le Comité estime que le deuxième paragraphe n'ajoute rien de nouveau aux procédures et mécanismes déjà en place.

Proposition principale

**R : 21-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification du règlement universitaire 5.3 – Inscription tardive. »*

Amendement

**R : 22-CPR-150416**

L'amendement suivant, dûment appuyé, est fait :

*« Que le deuxième paragraphe de l'article 5.3 soit enlevé. »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Vote sur R21 (amendé)

unanime

ADOPTÉE

Le président présente le nouveau règlement portant sur les arrivées. Le Comité est d'accord que l'étudiante ou l'étudiant admis à un programme d'études doit être présent à l'Université et à ses cours dès la date de début des cours. Le Comité est d'avis que la dernière phrase du règlement est superflue.

**29. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 5.3 – INSCRIPTION TARDIVE ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT 5.4 – ARRIVÉE (doc. 54/14-15) (suite)**

Proposition principale

**R : 23-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 5.4 portant sur les arrivées. »*

Amendement

**R : 24-CPR-150416**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'on retire la dernière phrase du règlement 5.4. »*

Vote sur R24	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R23 (amendé)	unanime	ADOPTÉE

**30. FORMULAIRES DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

La secrétaire générale rappelle que la procédure entourant les activités du Comité des programmes est lourde, parfois complexe, et robuste à la fois. Tous les formulaires liés à l'étude du dossier ont leur raison d'être, toutefois, il appert que dernièrement plusieurs dossiers ne sont pas complets et ceci entraîne des retards dans le traitement. Par ailleurs, plusieurs porteurs de dossiers indiquent régulièrement au registraire qu'il y a des malaises avec la quantité de formulaires à remplir. Une révision des processus et des directives s'avère nécessaire. Ce projet pourrait être entamé au cours de l'été.

**31. AFFAIRES NOUVELLES**

**31.1 Faculté des sciences de l'éducation**

Le point 31.1 est retiré de l'ordre du jour.

**32. PROCHAINE RÉUNION**

La réunion extraordinaire, prévue le 21 avril, est annulée. La prochaine réunion régulière est à déterminer.

**33. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Samson, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale